

Classes à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale de l'école élémentaire Pauline Roland

Projet Pédagogique 2019/2020

Préambule

A / Objectifs généraux

B / Objectifs spécifiques des CHAM à dominante vocale

1. Mettre en cohérence les apprentissages
 - 1.1 Tissage
 - 1.2 Projets transdisciplinaires
 - 1.3 Autonomie et initiative
 - 1.4 La formation de la personne et du citoyen
2. Mettre en cohérence les démarches pédagogiques
3. Faire ensemble
 - 3.1 Apprendre en groupe
 - 3.2 Réunir et valoriser
4. Objectifs artistiques
 - 4.1 La pratique vocale collective
 - 4.2 La formation vocale
 - 4.3 L'éducation musicale générale et technique

C / Organisation et fonctionnement

1. Organisation des cours
2. Liaison avec le CP
3. Liaison avec le collègue
4. Liaison école-famille
5. Temps de concertation

Projet pédagogique élaboré en commun par l'école municipale de musique et de danse de Rezé et l'école publique élémentaire Pauline Roland de Rezé

Préambule

Ce projet pédagogique vise à mettre en œuvre le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) défini par l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges et précisé par la circulaire interministérielle n° 2002-165 du 2-8-2002 qui rappelle les principes et indique les conditions qui régissent le fonctionnement des classes à horaires aménagés musicales.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique permettent un enseignement artistique approfondi et une ouverture culturelle. L'enseignement est dispensé intégralement sur le temps scolaire, ce projet s'inscrivant dans les objectifs du Plan Éducatif Local de la Ville de Rezé, éliminant ainsi toute difficulté d'ordre familial (disponibilité des parents, déplacement, etc.). Toutefois, dans le cadre de réalisation de projets artistiques ou pédagogiques les élèves pourront être sollicités hors temps scolaire (réalisations ou déplacements à des concerts, spectacles ou à des projets menés en partenariat avec l'école de musique et de danse).

Trois raisons principales justifient le choix de l'ouverture d'une CHAM à dominante vocale :

- **La pratique vocale** constitue l'élément principal du parcours initial musical de chaque enfant. La voix est l'instrument de musique premier, elle représente un incontournable vecteur de formation, étant la première « entrée en musique ».
- **La pratique vocale** ne nécessite aucun apport matériel individuel.
- **La pratique vocale** présente un caractère universel propre à créer du lien entre les différentes cultures du monde présentes au sein de l'école et à ce titre peut contribuer à la mise en œuvre d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Ce projet pédagogique est partie intégrante du projet de l'école élémentaire Pauline Roland et de l'école municipale de musique et de danse de Rezé (ci-après EMMD). Il favorisera les échanges avec d'autres disciplines de l'EMMD (pratique instrumentale, danse) ainsi qu'avec différentes structures culturelles de la Métropole, en particulier La Soufflerie (scène nationale conventionnée voix).

A - Objectifs généraux

1. Dans le cadre d'un parcours d'apprentissage, offrir une formation musicale et une ouverture culturelle qui s'inscrivent dans le projet d'école.

2. Favoriser la réussite de chaque élève, éveiller et forger sa propre personnalité, développer l'estime de soi :

- enrichir sa capacité à s'exprimer ;
- communiquer par le son, le geste, la parole ;
- développer sa créativité ;
- développer l'autonomie ;
- s'épanouir dans un projet musical et en tirer estime de soi ;
- s'ouvrir à différentes esthétiques artistiques ;
- faire le lien avec les apprentissages fondamentaux.

3. Vivre et créer ensemble, développer une culture commune, contribuer à l'intégration sociale par les pratiques collectives.

4. Coopérer avec les parents :

- Impliquer les familles intégrées au dispositif CHAM et celles qui ne le sont pas au quotidien et lors des représentations ponctuelles.
- Valoriser les différentes langues et cultures d'origines.

5. Offrir des perspectives en termes de pratiques culturelles en développant la curiosité dans le domaine artistique et la motivation à la pratique, et en suscitant la rencontre avec les œuvres et les artistes.

6. Faire connaître aux élèves et aux familles les équipements culturels de proximité, découvrir d'autres lieux culturels et assister à des concerts et spectacles vivants. Ouvrir l'école par des productions de qualité dans et hors les murs, des temps forts et des spectacles. Faciliter l'accès de l'école aux familles.

7. Susciter l'envie et favoriser la poursuite d'une activité musicale à l'issue du CM2.

B - Objectifs spécifiques des CHAM à dominante vocale

1. Mettre en cohérence les apprentissages

1.1. Le tissage

Les compétences mises en jeu dans les domaines du corps, de la voix et de l'espace trouvent leur déclinaison dans les apprentissages de la classe et de la CHAM.

L'enseignement favorise le transfert des compétences développées dans ces domaines.

1.2 Les projets transdisciplinaires

Le projet artistique annuel du dispositif CHAM peut se construire autour d'un thème défini par les deux équipes. Ce thème peut être développé par les professeurs des écoles au travers de projets transdisciplinaires :

- a. Ouverture culturelle et artistique : favoriser le lien avec une exposition, un spectacle, un concert. La thématique peut être déclinée dans le cadre de la découverte d'autres cultures, en géographie (étude de pays, civilisations), en histoire (périodes historiques), en sciences (thématiques sur l'eau, les saisons)...
- b. Maîtrise de la langue française : mise en réseaux de livres en littérature de jeunesse, production de textes, développement de la conscience phonologique, acquisition de vocabulaire ...
- c. Pratique de l'anglais: découverte de répertoires de chansons, de langues et de cultures du monde, apports en anglais. Des liens pourront être établis avec l'enseignement des langues d'origines (ELCO).
- d. Autres exemples de liens possibles :
 - Approche numérique (les élèves pourront concevoir des invitations, des programmes mais aussi faire des recherches documentaires sur des auteurs, des compositeurs) ;
 - Arts visuels (création de décors, d'accessoires) ;
 - Mise en musique de poésies.

1.3 Autonomie et initiative

La mise en œuvre du projet permet à l'élève de s'engager dans l'activité, de mobiliser ses connaissances et compétences et de s'autoévaluer.

1.4 La formation de la personne et du citoyen

La pratique musicale collective favorise le va et vient entre l'individu et le groupe au service d'un projet commun. Ainsi la pratique régulière de la musique, notamment en chœur, permet d'apprendre à écouter, s'écouter les uns les autres, se respecter, gérer son appréhension, sa respiration, se calmer, se concentrer, s'exprimer seul et trouver sa place au sein du groupe

Ces compétences sont également développées en classe, plus particulièrement dans le domaine de la langue orale et dans la mise en œuvre de pratiques corporelles pour favoriser la disponibilité face aux apprentissages.

2. Mettre en cohérence les démarches pédagogiques

Le projet CHAM est partie intégrante du projet d'école. Il soutient en cohérence les objectifs déclinés dans ce dernier par la mise en œuvre de démarches pédagogiques: l'explicitation des enjeux d'apprentissages, la confrontation aux dimensions culturelles et historiques des savoirs enseignés, le développement des démarches de coopération entre pairs (en groupes, tutorat) et l'autoévaluation.

3. Faire ensemble

3.1 Apprendre en groupe

- a. Une pratique régulière de la musique et du chant notamment en chœur permet aussi d'apprendre à écouter, s'écouter les uns les autres, se respecter, gérer son appréhension, son souffle, se calmer, se concentrer.
- b. Développer le sens esthétique par la connaissance d'œuvres et par la pratique artistique.
- c. Acquérir des savoir-faire : développer les capacités de mémorisation, améliorer la diction, développer la rigueur dans le travail, élever son niveau d'exigence.

3.2 Réunir et valoriser

- a. Réunir les élèves CHAM et non CHAM de manière régulière dans des projets d'éducation musicale qui permettent une synergie porteuse d'émulation au sein de l'école.
- b. Réunir et impliquer les familles des élèves CHAM et non CHAM de façon ponctuelle lors des séances de travail mais aussi lors des représentations publiques.
- c. Valoriser autant que possible dans les projets d'éducation musicale la richesse des langues et cultures d'origines (lien avec le cours d'ELCO à développer).

4. Objectifs artistiques

Par un travail fondé sur une approche sensorielle et corporelle, sur l'oralité, sur l'écoute et la mémorisation, l'élève apprendra tout d'abord à reconnaître les éléments du langage musical, à développer un sens du travail en groupe, une bonne coordination corporelle et une qualité du geste vocal, ainsi que la conscience de l'espace et de la scène.

Tout au long de sa scolarité, les différents formats de pratique vocale, de travail d'éducation musicale et de projets artistiques devront permettre à l'élève d'affiner ses capacités auditives et analytiques, d'élargir ses possibilités d'expression et de communication, de construire une culture artistique ouverte sur le monde et de développer son sens critique et esthétique.

On s'attachera à aborder un répertoire varié, en privilégiant une démarche vers la création et les répertoires contemporains et en s'appuyant parallèlement sur les cultures d'origines des élèves pour diversifier le répertoire et faciliter le lien avec les familles. Ce répertoire devra permettre de susciter la curiosité, la motivation et le goût pour l'interprétation et l'invention vocale

On veillera à mettre en place un dosage harmonieux entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, la reproduction d'oreille, la mémoire et la lecture.

La posture, la maîtrise de la respiration tout comme la prise en compte des qualités individuelles des timbres des voix devront faire l'objet d'une préoccupation partagée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Les mises en situation publique devront être régulières et partie prenante de l'apprentissage artistique. Elles devront être conçues dans le respect des parcours pédagogiques, de l'espace de progrès et d'autonomie des élèves et ne devront pas constituer un objectif unique. Elles pourront être prises en compte dans l'évaluation de l'élève, sans en être l'unique moyen ni la finalité.

On privilégiera autant que possible l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant et la rencontre avec des artistes et des personnes œuvrant dans le domaine de la création artistique.

4.1 La pratique vocale collective

La pratique vocale collective réunit dans un grand ensemble deux niveaux de classes (CE1/CE2 ; CM1/CM2).

Les enseignants artistiques de l'EMMD veilleront à aborder dans ce cadre un large éventail de répertoires, avec une attention particulière sur la création et le répertoire contemporain, afin de favoriser la perception et la reconnaissance des formes et des styles. Tout en diversifiant les expressions artistiques, l'ensemble des répertoires étudiés permettra d'acquérir l'aisance nécessaire pour chanter également en duo, trio ou ensemble réduit.

L'apprentissage du répertoire devra reposer sur un dosage harmonieux entre oralité musicale (écoute, mémoire...) et maniement du langage écrit.

Une attention toute particulière sera portée à l'intelligibilité et à la mise en valeur de la prosodie. L'approche des langues étrangères des répertoires devra porter autant sur la bonne compréhension des tournures idiomatiques qui les caractérisent que sur leur prononciation et la prosodie. On s'appuiera ainsi sur l'enseignement de l'anglais et des langues et cultures d'origines (ELCO-EILE).

Lors des mises en situation publique, on privilégiera une approche favorisant l'expression corporelle et facilitant la créativité personnelle.

4.2 La formation vocale

Le travail de technique vocale s'organise en formation semi-collective (par petits groupes de quelques élèves). Le regroupement des élèves par niveaux et par âge scolaire sera favorisé, sans interdire pour autant l'existence de passerelles en fonction des besoins et des progressions individuelles. Le travail technique s'appuiera autant que possible sur le répertoire chanté en pratique vocale collective.

Les enseignants artistiques de l'EMMD veilleront dans ce cadre à conduire un suivi plus personnalisé des élèves chanteurs. A travers ces séquences individualisées, ils aideront chaque élève dans la recherche et la prise de conscience de sa propre voix, afin de résoudre d'éventuelles difficultés vocales, voire de déceler une éventuelle anomalie vocale qui aurait pu passer inaperçue dans le cadre de la pratique collective.

Dans la recherche d'un geste vocal sain et efficace, le travail s'articulera autour des fondamentaux suivants :

- **posture** (verticalité ; ouverture du sternum ; détente des épaules, de la nuque, de la mâchoire et des genoux ; présence du regard) ;
- **souffle** (respiration costo-diaphragmatique ; inspiration dans la détente ; contrôle du début de l'expiration ; maintien de l'ouverture de la cage thoracique pendant le chant) ;
- **résonance** (équilibre des harmoniques ; mémorisation de sensations musculaires et vibratoires) ;
- **diction** (définition des phonèmes ; travail sur la prosodie dans les différentes langues) ;
- **expression** (travail stylistique ; conduite des phrases ; legato ; nuances ; interactions avec les autres instrumentistes et/ou chanteurs).

4.3 L'éducation musicale générale et technique

Les cours d'éducation musicale générale et technique s'organisent par niveau de classe CHAM.

En tant que formation musicale appliquée, ce cours viendra compléter la pratique vocale, développant ainsi l'autonomie des élèves au travers du travail de l'oreille, du codage, de l'analyse ou encore de l'étude des styles. Les enseignants artistiques de l'EMMD veilleront dans ce cadre à favoriser une approche sensorielle et à replacer les notions solfégiques dans un contexte musical.

Tout au long de la scolarité CHAM, la formation musicale favorisera le lien avec le répertoire chanté par les élèves, qui servira autant que possible de support de compréhension et d'apprentissage des notions solfégiques.

On veillera à systématiser une pratique corporelle et une appropriation sensorielle du rythme, notamment par un travail du mouvement du corps dans l'espace, de percussions vocales ou corporelles.

L'apprentissage du codage (lecture/écriture) devra permettre une sensibilisation à différentes graphies et faciliter le lien vers un travail d'invention.

Le cours d'éducation musicale et technique favorisera également un travail en transversalité et en lien avec les programmes des différentes matières de l'enseignement général, notamment les TUIC.

C - Organisation et fonctionnement

1. Organisation des cours

Conformément au deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2002 et aux dispositions de la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002, les horaires d'enseignement seront les suivants :

- **CE1-CE2 : 2 heures 30 hebdomadaires ;**
- **CM1-CM2 : 3 heures hebdomadaires.**

L'enseignement de la formation vocale et musicale s'effectue de manière globales. Les contenus d'enseignement se répartissent de la manière suivante :

Cycle 2 – 2 heures 30 :

- Éducation musicale générale et technique : 1 h (en groupe classe) ;
- Pratique collective vocale : 1h (en grand groupe : CE1 et CE2) ;
- Formation vocale : 30 minutes (en petits groupes).

Cycle 3 – 3 heures :

- Éducation musicale générale et technique : 1 h (en groupe classe) ;
- Pratique collective vocale : 1h30 (1h en grand groupe CM1 et CM2 et 30 min en pupitre) ;
- Formation vocale : 30 minutes (en petits groupes).

Les 30 minutes de formation vocale pourront avoir lieu sur le temps périscolaire (début ou fin de pause méridienne) à condition que cela ne constitue pas à frein au suivi d'une scolarité CHAM complète par l'élève.

2. Liaison avec le CP

Des projets favorisant la pratique vocale seront portés par des musiciens intervenants de l'EMMD pour l'ensemble des élèves scolarisés en CP à l'école élémentaire Pauline Roland.

Dans une démarche d'éveil et de sensibilisation artistique on veillera à ce que l'usage de la voix y soit perçu par les enfants comme une pratique naturelle et ludique.

Pour faciliter l'intégration des futurs CHAM ces projets devront faciliter la mise en place d'une phase d'observation croisée entre les professeurs des écoles et les enseignants artistiques de l'EMMD. L'évaluation ainsi posée pourra servir à motiver l'inscription en

CHAM.

3. Liaison avec le collège

Afin de développer la liaison avec le collège Salvador Allende, des projets ponctuels pourront être menés en collaboration, notamment sur le cycle 3.

4. Liaison école-famille

Des cours ouverts des CHAM sont mis en place au moins régulièrement. Ils permettront aux parents de découvrir les contenus spécifiques et favoriseront la pratique intergénérationnelle et interculturelle. D'autres actions pourront s'inscrire dans les projets de liaison école-famille du projet d'école.

5. Temps de concertation

Un temps institutionnel régulier de concertation entre les professeurs des écoles et les enseignants artistiques de l'EMMD est instauré pour élaborer et mettre en œuvre les projets et évaluer les compétences acquises par les élèves.

Les professeurs des écoles disposent pour cela de temps de concertation inscrit dans les 108 heures d'obligation réglementaire de service. De plus, un crédit horaire annuel de 3h, déduit des 18 heures de formation continue, est attribué aux professeurs impliqués dans les CHAM.

L'équipe pédagogique de l'EMMD disposera du temps nécessaire pour assurer cette concertation.

Le programme artistique est construit conjointement entre les enseignants artistiques de l'EMMD et les enseignants de l'école élémentaire Pauline Roland.

L'élaboration de l'emploi du temps des cours CHAM doit tenir compte de la répartition des élèves dans les différentes classes, l'emploi du temps et la quotité de travail des enseignants.

L'évaluation est rédigée sous forme d'appréciations communes aux enseignants artistiques de l'EMMD, en concertation avec les enseignants de l'Éducation Nationale lors de rencontres une fois par trimestre.

Le directeur de l'EMMD, ou son représentant, est invité au Conseil de l'école élémentaire Pauline Roland.

Le directeur de l'EMMD, ou son représentant, est invité aux Conseils de cycles de l'école élémentaire Pauline Roland chaque fois que nécessaire.

Une concertation une fois par trimestre est instaurée entre le Conseiller Pédagogique Départemental Musique, le directeur de l'école élémentaire Pauline Roland et le directeur de l'EMMD, ou son représentant.